Jour de séance 37 le mardi 12 mai 2026

*13 h*

Prière.

En l'absence inévitable de la présidente de la Chambre, M. Arseneault, vice-président, assume sa suppléance.

---

M^me^ Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à remplacer le pont de l'avenue Maple à Sussex. (Pétition 17.)

---

M^me^ Vautour, du Comité permanent de la politique économique, présente le neuvième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 12 mai 2026

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son neuvième rapport.

Le comité se réunit le 8 mai 2026 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

34, *Loi concernant la Loi sur la voirie et la Loi sur les licences de brocanteurs* ;
36, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Natacha Vautour, députée

---

Le vice-président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Kennedy :
41, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale* ;

par l'hon. M[me] Miles :
42, *Loi concernant la communication de renseignements aux organismes de réglementation professionnelle* ;

par l'hon. M. C. Chiasson :
43, *Loi modifiant la Loi sur la voirie* ;

par l'hon. M. McKee, c.r. :
44, *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes.*

---

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 13 mai 2026, la deuxième lecture des projets de loi 41, 42, 43 et 44 sera appelée.

---

M. M. LeBlanc annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 39 et 40 soit appelée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi concernant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick et la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.*

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi concernant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick et la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises,* est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi concernant la qualité des soins de santé et la sécurité des patients,* il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le vice-président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.